

ALGERIE TELECOM - SPA -  
DIRECTION OPERATIONNELLE DE SAÏDA

**Avis d'appel à manifestation d'intérêt N° 04/2018**  
N° I.F: 00216299033049

La direction Opérationnelle de Saïda lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la présélection en vue d'établir une **Short-List** d'entreprises exclusivement spécialisées dans les travaux et les installations du réseau de distribution optique passif (ODN) et aptes à réaliser pour le compte de la direction Opérationnel de Saïda, les travaux suivants :

- Génie civil (Canalisations, pose PEHD et chambres) ;
- Pose de câble à fibre optique et accessoires ;
- Installation des équipements passifs « ODN » (Armoires de rue, boîtiers de branchement optique, joints optiques...)

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis, sont invitées à manifester leur intérêt par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques suivants :

1. La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée de l'entreprise ; (modèle à retirer auprès la direction opérationnelle de Saïda) ;
2. Une copie de l'extrait du registre de commerce de l'entreprise ;
3. Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF) ;

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessous indiqué sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention suivante :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/2018**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DE SAÏDA**  
**« A NE PAS OUVRIR »**

La date limite de dépôt des offres est fixée au quinzième (15) jour à 14H00 à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur le quotidiens nationaux.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt en séance publique à 14h00

Les entreprises retenues à l'issue de la présélection seront invitées par la direction opérationnelle.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.